

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

PROCES-VERBAL N° 15

La Commission se réunit tous les mardis de 15h00 à 17h00
Tél direct : 04.94.08.60.47

Réunion Téléphonique du Jeudi 7 janvier 2021

Le Président : M. Gérard IVORA
Le secrétaire : M. André ABLARD
Présents : MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – Antoine MANCINO - Albert DI-RE

ORDRE DU JOUR PAR TELEPHONE

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

CORRESPONDANCE

- FFF CFTIS : Projets classements terrains et éclairages. Noté
- SC TOULON : F.A.F.A transport. Noté
- MAIRIE de GRIMAUD : FAFA stade. Noté
- LIGUE MEDITERRANEE : Situation FAFA 2020/2021 et réunion commissions des terrains le 12/01/21 à 10h00. Noté
- MAIRIE de SAINT-TROPEZ : Demande classement stade M. Aubour. Noté
- MAIRIE STE MAXIME : FAFA éclairage. Noté

COURRIERS ENVOYES

- SC TOULON : F.A.F.A transport
- LIGUE MEDITERRANEE : classement terrain ST TROPEZ, F.A.F.A transport SC TOULON, F.A.F.A éclairage STE MAXIME
- MAIRIE DE STE MAXIME : FAFA éclairage
- MAIRIE de GRIMAUD : FAFA stade

**La Commission des Terrains vous souhaite une Nouvelle Année faite de
merveilles
Meilleurs vœux à vous et à vos proches**

CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage. « Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut-être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

Prochaine réunion sur convocation

Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : André ABLARD